



## Éditorial

Les Biotopes des Coteaux d'Avron ont connu plusieurs intrusions et actes de vandalisme cette année. Nous demandons à Monsieur le Maire que les gardiens disposent des clés et assurent un passage journalier pour remédier à ce problème.

Voilà plus de dix ans que le Comité Consultatif de gestion des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ne s'est pas réuni sous la présidence du Préfet, les milieux ont évolué, des actions ont été entreprises et nous avons besoin de mettre à jour les orientations de conservation. L'ANCA demande la réunion d'un Comité Consultatif de gestion des APPB. Ce comité, composé de membres scientifiques et d'institutions, permettra de faire le point sur la gestion écologique et de prendre les mesures nécessaires à la conservation des espèces patrimoniales. Nous vous invitons à la réunion de travail préparatoire qui aura lieu le 8 janvier 2012 au local de l'ANCA. Nous vous y attendons nombreux, votre présence est indispensable.

Sincères salutations naturalistes.

Yannick Lelardoux

Président



Gobemouche gris,  
*Muscicapa striata*  
Illustration :  
Y.Lelardoux

## → Chantiers de restauration du Biotope des Mares

Loïc Lelardoux



Les chantiers de restauration du Biotope des Mares ont débuté durant l'été. L'association, en partenariat avec la commune de Neuilly-Plaisance, a réalisé la mise en lumière des mares temporaires par un débroussaillage sélectif. Les débroussaillages d'été ont principalement été réalisés sur des zones de remblais situées en périphérie des zones marneuses. Après la coupe, le bois a été enterré et les branches broyées. Le produit de broyage stocké sur du remblai reste concentré sur de toutes petites surfaces, afin de ne pas enrichir les sols. Les arbres fruitiers ont été mis en valeur, essentiellement des merisiers et des pommiers. En automne, nous avons travaillé sur des zones marneuses pour une remise en lumière et un agrandissement des pelouses marneuses. Cet hiver, nous poursuivrons le travail jusqu'au mois de février, puis le printemps arrivera avec la reproduction des batraciens qui mettra fin à la période d'intervention pour cette année. ■

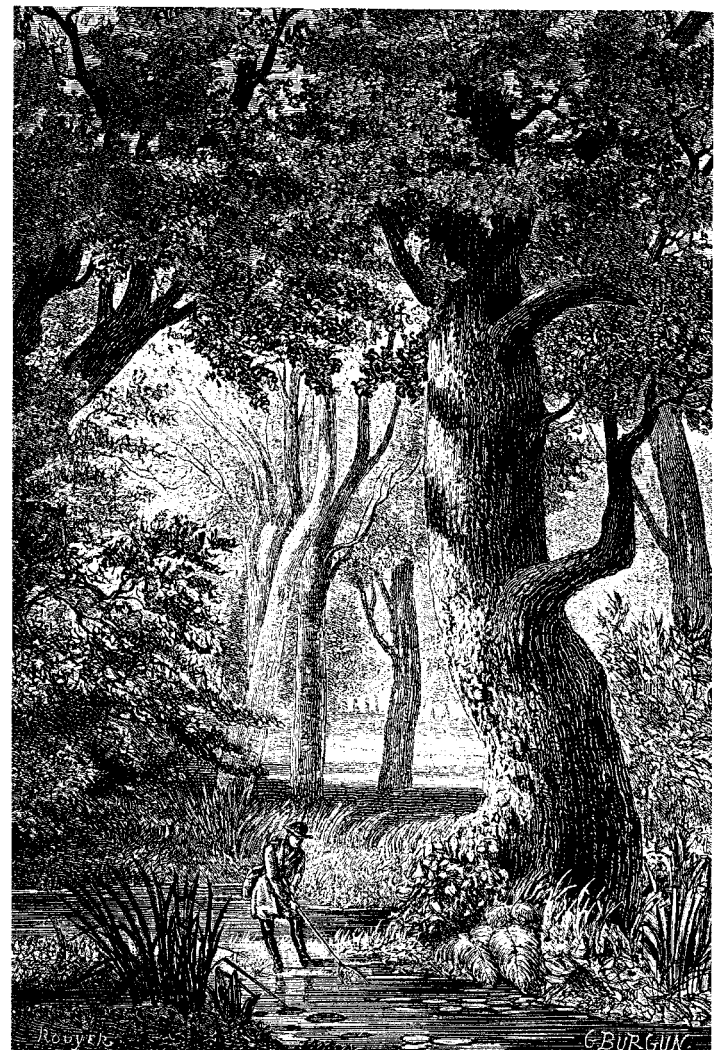


Illustration : «La pêche aux insectes aquatiques (Forêt de Fontainebleau)»  
In : Métamorphoses, mœurs et instincts des insectes par E. Blanchard, 1868,  
Paris Germer Baillière.

## → Conservation de la flore messicole au Biotope des Alisiers



*Chrysanthemum segetum*

Illustrations : Flore de l'Abbé Coste, 1901-1906



*Adonis aestivalis*



*Agrostemma githago*



Labours de la parcelle de messicoles, le 16 octobre 2011.  
Photos : Corinne Champeau

Les messicoles sont des plantes compagnes de l'homme depuis l'antiquité et la culture des céréales. Depuis l'intensification des cultures, l'agriculture a utilisé des moyens extrêmement brutaux pour les éliminer, ainsi la plupart des espèces messicoles ont disparu en Europe. L'ANCA en partenariat avec la commune de Neuilly-Plaisance a renouvelé cette action de conservation botanique pour ces plantes qui ne se développent que sur un sol remué et utilisent les céréales comme support.

Liste des plantes messicoles introduites :

- Pensée tricolore, *Viola tricolor*
- Nielle des blés, *Agrostemma githago*
- Souci des champs, *Calendula arvensis*
- Bleuet, *Centaurea cyanus*
- Coquelicot, *Papaver rhoeas*
- Adonis d'été, *Adonis aestivalis*
- Saponaire des vaches, *Vaccaria hispanica*
- Chrysanthème des moissons, *Chrysanthemum segetum*
- Lin cultivé, *Linum usitatissimum*

« Messicole du latin *messis* = moisson, associé au suffixe *-cole* du latin *colere* = habiter. Etymologiquement, une messicole est donc une plante habitant dans les moissons, c'est à dire dans les champs de céréales d'hiver (blé, orge, avoine, seigle) » (Jauzein, 1997). ■



## → PLU de Noisy-le-Grand

Le Commissaire-enquêteur a rendu dans son rapport du 6 septembre 2011 un avis favorable sous réserve de modification de certains points. Les observations de l'ANCA ont été mentionnées à de nombreuses reprises dans son rapport.

« AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (Extrait de la conclusion) (...)

sous réserve du reclassement dans la zone N de la partie du secteur Umg située dans la ZNIEFF de type 1 n°110020462 « Mares et boisements de la Butte Verte » et de la zone UE du parc des Yvris, située dans la ZNIEFF de type 2 n°110030018 « Bois Saint-Martin et bois de Célie », et partiellement dans la ZNIEFF de type 1 n°110020420 « Bois Saint-Martin », + classement en « espace boisé classé » sauf le terrain de l'entreprise qui y est installée qui, lui, sera reclassé dans un secteur de la zone N permettant l'adaptation et l'extension des constructions existantes ;

sous réserve du reclassement de la partie du Bois Saint-Martin qui ne sera d'aucune manière accessible au public, en un secteur de la zone N où seule la sylviculture sera autorisée.

sous réserve du classement en « espace boisé classé » des boisements entourant le fort de Villiers (mais pas de la végétation qui a envahi le fort lui-même, afin de ne pas interdire la réhabilitation de celui-ci), cela conformément à la carte des habitats naturels élaborée par le Département de la Seine-Saint-Denis, comme milieu boisé « naturel » et au classement du site par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAFA) comme « espace boisé soumis à une demande d'autorisation de défrichement et susceptible d'être classé en espace boisé classé » ; (...)

Les associations ayant travaillé sur l'élaboration du PLU :

- Association des Riverains du Chemin de la Baronnerie (ARCB),
- Association des Riverains du Parc de Villeflix (ARPV)
- Association du Clos d'Ambert (ADCA)
- Les Bas-Heurts (ADIHBH-V)
- Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA),
- UFC Que Choisir 93 Sud
- Association de Sauvegarde du Fort de Villiers (ASFV)
- Association ASA ■

## → Réforme des associations agréées au Code de l'Environnement : une atteinte à l'action citoyenne.

Un décret du 12 juillet 2011 redéfinit les critères d'obtention de l'agrément des associations de protection de l'environnement. Cette loi présentée lors du Grenelle 2 a été clairement présentée dans les débats au Sénat comme un moyen de limiter les actions en justice des associations. Critères restrictifs, lourdeurs administratives, ... Les associations devront justifier de nombreuses pièces administratives de fonctionnement chaque année. L'obtention de l'agrément n'est valable que 5 ans et soumis à un nombre minimal d'adhérents, nombre inconnu à ce jour et fixé par chaque préfet dans son département. L'objectif de la loi étant de « tuer » les actions locales pour préférer une représentativité du monde associatif par les grandes associations et fédérations. Grandes associations dont nous savons qu'un certain nombre de membres des conseils d'administration sont parfois liés à d'autres enjeux. Ainsi, la destruction du monde associatif local ouvre encore de beaux jours aux bétonneurs d'espaces naturels. ■

## → Avis de l'ANCA sur l'Enquête Publique de modification des lignes aériennes HT sur le Plateau d'Avron

La demande de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ne nous semble pas cohérente avec la demande justifiée par RTE et la valeur patrimoniale du Plateau d'Avron.

En effet, RTE demande le déclassement de l'Espace Boisé Classé (« EBC ») sous le tracé de la ligne Haute-Tension traversant le Plateau d'Avron, communes de Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-Bois.

Le Plateau d'Avron, espace naturel majeur pour son intérêt écologique en Ile-de-France est classé à plusieurs titres :

- Zone de Protection Spéciale (« ZPS ») NATURA 2000 au titre de la directive dite « Oiseaux » 79/409/CE du 2 avril 1979, qui vise à la protection d'espèces d'oiseaux sauvages menacées qui nécessitent, à ce titre, une attention particulière s'appliquant aux nids, aux œufs et aux habitats;
- Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (« ZNIEFF ») de type 1 sous le numéro n°110001754, Coteaux et Plateau d'Avron ;
- Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (« APB ») des alisiers du 11 juillet 1988 et des mares du 27 juillet 1989;
- Espace Naturel Sensible (« ENS ») par délibération du Conseil général de Seine-Saint-Denis;
- Classé dans le périmètre de risque R.111-3 du Code de l'Environnement lié à la présence d'anciennes carrières, valant Plan de Prévention des Risques (« PPR ») approuvé.

Le Plateau d'Avron est classé Espace Boisé Classé (« EBC ») au Plan Local d'Urbanisme (« PLU ») approuvé par le conseil municipal de Rosny-Sous-Bois du 24 septembre 2009 et au Plan d'Occupation des Sols (« POS ») de Neuilly-Plaisance.

L'Article L130-1 du Code de l'Urbanisme indique : « Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. »

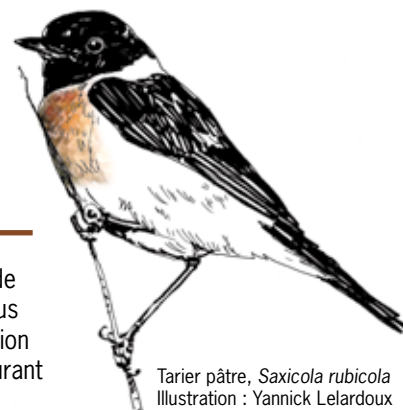
RTE demande le déclassement de l'Espace Boisé Classé (EBC) sous le tracé de la ligne Haute-Tension pour des raisons d'entretien courant de la végétation.

Le Code de l'Urbanisme indique que toute intervention ne doit pas compromettre la conservation ou la création des boisements, mais n'interdit pas la taille, l'élagage ni l'entretien des boisements, arbres ou arbustes.

Ainsi, pour des raisons de facilité administrative et technique, RTE demande le déclassement d'un EBC au sein d'un espace naturel protégé.

L'entretien des arbres et arbustes est tout à fait possible sous des lignes Haute-tension classées en EBC. L'Article R130-1 du Code de l'Urbanisme indique : « Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable dans les bois, forêts et parcs situés sur le territoire des communes ou parties de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit mais où ce plan n'a pas encore été autorisé ainsi que dans les espaces boisés classés. »

Nous ajoutons que l'ensemble du couloir de la ligne HT actuellement concerné par le tracé est composé d'arbustes, de haies et d'arbres fruitiers de faible hauteur. Cet ensemble écologique comporte plusieurs espèces protégées au titre de l'article L. 411-1 du code de l'environnement. ■



Tarier pâre, *Saxicola rubicola*  
Illustration : Yannick Lelardoux

*Gyrinus natator*



*Gerris*



*Notonecta*



*Ranatra linearis*



*Nepa rubra*

Les insectes des mares  
Erich Cramer 1955,  
Insectes d'Europe

## → Vignoble conservatoire

Raymond Lelardoux - Huguette Duplat



Vendanges du  
11 septembre 2011

## Liste de la flore du vignoble conservatoire (2011)

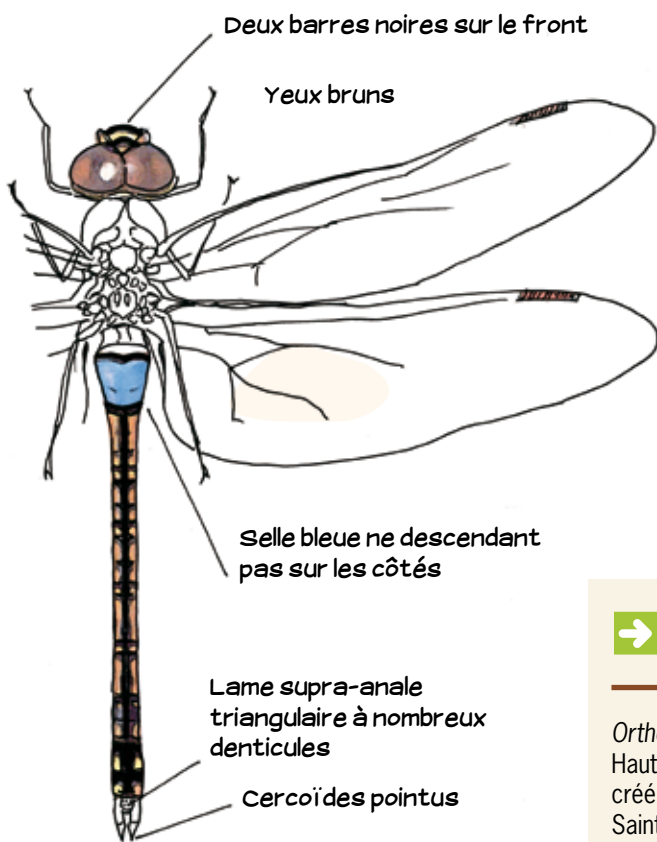
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut départemental CBNBP
Achillée millefeuille (herbe au Charpentier)	<i>Achilla millefolium</i>	TC
Aigremone eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	TC
<b>Ail à tête ronde</b>	<b><i>Allium sphaerocephalon</i></b>	<b>TR</b>
Ail des vignes	<i>Allium vineale</i>	C
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	TC
Benoite urbaine	<i>Geum urbanum</i>	TC
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	TC
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	TC
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	TC
Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>	C
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	TC
Chiendent rampant	<i>Elytrigia repens</i> (Desv. Ex Nevski) - <i>Agropyron repens</i> / <i>Elymus repens</i>	TC
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>	TC
Clématite des haies		
Clématite vigne-blanche	<i>Clematis vitalba</i>	TC
Coquelicot douteux	<i>Papaver dubium</i>	TC
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	TC
Dactyle aggloméré (pelotonné)	<i>Dactylis glomerata</i>	TC
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	TC
Epervière de Lachenal	<i>Hieracium lachenalii</i> C.C. Gmel. - <i>Hieracium vulgatum</i> Frie	AC
Epervière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>	AR
Fléole noueuse	<i>Phleum pratense serotinum</i>	C
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>	AC
Gesse à larges feuilles (Pois de senteur)	<i>Lathyrus latifolius</i>	TC
Inule conyze Inule squarreuse (herbe aux mouches)	<i>Inula conyza</i> DC.	C
Jarosse - Vesce à grappes (Cracca)	<i>Vicia cracca</i>	TC
Laiteron épineux ou rude	<i>Sonchus asper</i>	TC
Laiteron maraîcher	<i>Sonchus oleraceus</i>	TC
Liseron blanc des haies	<i>Calystegia sepium</i>	TC
Liseron rose des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	TC
Luzerne cultivée, Alfalfa	<i>Medicago sativa</i>	TC
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>	TC

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut départemental CBNBP
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago maculata</i>	TC
Mouron rouge des champs	<i>Anagallis arvensis</i>	TC
<b>Muscari à toupet</b>	<b><i>Muscari comosum</i></b>	<b>R</b>
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>	TC
Origan commun	<i>Origanum vulgare</i>	TC
Pâquerette vivace	<i>Bellis perennis</i>	TC
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	TC
Picride fausse-épinevrière	<i>Picris hieracioides</i>	TC
Pissenlit commun	<i>Taraxacum</i>	
Pissenlit dent de Lion	section <i>ruderalia</i>	TC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	TC
Plantain majeur	<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	TC
Poirier domestique	<i>Pyrus communis</i>	-
Pommier cultivé	<i>Malus domestica</i>	-
Primevère Officinale	<i>Primula veris</i> ( <i>Primula officinalis</i> Hill)	C
Renoncule Acre (bouton d'or)	<i>Ranunculus acris</i>	TC
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	TC
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	TC
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>	TC
Sénéçon commun (Sénéçon des prés)	<i>Senecio vulgaris</i>	TC
Silène enflé	<i>Silene vulgaris</i>	TC
Torilis faux-cerfeuil, Grattau	<i>Torilis japonica</i>	TC
Trèfle des prés (Trèfle rouge)	<i>Trifolium pratense</i>	TC
Trèfle rampant (Trèfle blanc)	<i>Trifolium repens</i>	TC
<b>Tulipe sylvestre (Tulipe sauvage)</b>	<b><i>Tulipa sylvestris</i></b>	<b>TR</b>
Tussilage pas-d'âne	<i>Tussilago farfara</i>	TC
Verge d'or du Canada	<i>Solidago canadensis</i>	TC
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	TC
Violette hérissée	<i>Viola hirta</i>	C
Violette de Rivin	<i>Viola riviniana</i>	AC

Légende statut départemental du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) 2006 :

NRR= espèce non revue récemment  
 TR= espèce très rare  
 R= espèce rare  
 AR= espèce assez rare  
 AC= espèce assez commune  
 C= espèce commune  
 TC= espèce commune

## → *Hemianax ephippiger*, une libellule venue du Sud se reproduit en Île-de-France.



Anax porte-selle,  
*Hemianax ephippiger*  
Illustration : Y. Lelardoux

Les conditions météorologiques exceptionnelles des mois d'avril et mai 2011 ont permis à la Société Odonatologique de France (SFO) d'observer par deux fois la reproduction de l'Anax porte-selle, *Hemianax ephippiger*. Cette espèce afro-tropicale se rencontre régulièrement en Europe et migre jusqu'en Islande. Cependant, la reproduction n'était jusqu'alors connue en France que dans l'extrême Sud, en Camargue en particulier. Les changements climatiques pourraient nous amener à observer d'autres cas de reproduction et stade larvaire dans notre région. Son biotope est principalement représenté par les mares temporaires chaudes consécutives aux pluies d'orage. Un appel à l'identification de cette espèce en Île-de-France est lancé par la SFO. ■

## → *Orthetrum brunneum* à la Haute-Ile

*Orthetrum brunneum*, l'Orthetrum brun filmé par Laurent Wittmer en 2009 à la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne, espèce pionnière dans les milieux nouvellement créés comme ici aux marais de la Haute-Ile, a été revu cette année. En Seine-Saint-Denis, cette espèce n'est connue qu'à cet endroit.

Vidéo sur : <http://exposureroom.com/members/oiseauxdeurope/a014d76626324d719bff2b71b0dff0b6/> ■

## → Parc des Beaumonts à Montreuil

Alain Thellier



*Leonurus cardiaca* L.  
Photo : Yannick Lelardoux

11 Novembre 2011, deux nouvelles espèces intéressantes des bois calcicoles frais : Cornouiller mâle & Orme de montagne. Confirmation de la présence ancienne du lauréole par la découverte de nouveaux vieux pieds sur le versant boisé. ■

Taxon de référence	Nom vernaculaire	
<i>Ulmus laevis</i> Pall.	Orme lisse	Toujours 1 seul pied au dessus des escaliers (sol mineral calcicole)
<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle	2 pieds pente calcicole boisée sous l'allée des marronniers
<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné lauréole	1 pied même pente calcicole boisée sous l'allée des marronniers + 22 vieux pieds, (jusqu'à 2m de haut) pente calcicole boisée de la residence des ormes
<i>Leonurus cardiaca</i> L.	Agripaume cardiaque	1 Toujours dans la haie à l'entrée partie sauvage
<i>Parietaria officinalis</i> L.	Pariétaire officinale	Toujours en lisière au dessus de l'allée des marronniers
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à grandes feuilles	1 allée des maronniers
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme de montagne	1 rejet allée des marronniers + qqes jeunes dans les deux pentes calcicole boisées ci-dessus (frénaie-aceraie)
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Petit orme	est aussi présent bien sûr



Plateau d'Avron, Flambé, *Iphiclides podalirius*,  
protégé en région Ile-de-France.  
Photo : Arlette Siebert

## → Convention de coopération avec la commune de Montfermeil

Le 29 septembre 2011, l'ANCA et la commune de Montfermeil ont renouvelé leur convention de coopération sur la conservation des pelouses marneuses du Sempin. Cet accord n'avait pas été renouvelé depuis la fermeture du parc pour cause d'effondrement en 2002. ■

## → Les insectes bio-indicateurs

Loïc Lelardoux



*Procustes coriaceus*  
Erich Cramer 1955,  
Insectes d'Europe

Les insectes permettent depuis longtemps aux écologues de réaliser des orientations sur la restauration et la conservation des habitats. Certaines espèces spécifiques à des écosystèmes particuliers sont des références sur la qualité des milieux naturels. Les insectes les plus couramment étudiés par les entomologistes sont les coléoptères, les lépidoptères, les odonates et les orthoptères. Parmi ces « ordres », certains taxons sont plus rares que d'autres. Certains sont liés à un biotope particulier. Au Plateau d'Avron, les milieux rares sont caractéristiques des anciennes carrières de gypse tels que les pelouses marneuses, mares argileuses temporaires, anciens vergers.... La présence de ces insectes nous permet d'orienter une gestion respectueuse de leur biologie, exigences écologiques, fonction dans la chaîne alimentaire et conservation durable des espèces. Depuis quelques années, les conservatoires des espaces naturels étudient les syrphes, petites mouches qui sont d'excellents indicateurs de la qualité des milieux. Nous vous donnons rendez-vous le 11 février 2012, dans le cadre du suivi naturaliste des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes du Coteaux d'Avron. ■

## → Etude pour l'identification des enjeux et des composantes de la Trame Verte et Bleue francilienne dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Grenelle de l'environnement a fixé l'objectif de création d'une trame verte et bleue (TVB) nationale d'ici 2012. Les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (S.R.C.E.) constitueront les volets régionaux de la TVB.

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (D.R.I.E.E) et le Conseil Régional d'Île-de-France ont engagé l'élaboration du S.R.C.E. francilien qui se déroulera jusqu'en 2012. Le futur schéma régional doit comporter, entre autres, une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ainsi qu'un volet identifiant ses composantes.

A ce titre, l'association a contribué à l'élaboration de la trame verte et bleue en fournissant des données biologiques issues de nos observations de terrain. ■



Héron pourpré, *Ardea purpurea*  
Le 27 août 2011 à la Haute-Ile, Neuilly-sur-Marne  
Photo : Olivier Hepiegne

## → Montreuil : Les Jardins du Cœur aux Murs à pêches vont-il se retrouver sous la piscine ?

Les Jardins du Cœur, ça nous concerne !

Dans le cadre du projet du stade nautique, la municipalité montreuilloise a décidé le déplacement des Jardins du Cœur. Ce déplacement met en danger l'avenir de cette structure qui, en dix ans, a réalisé un formidable travail : D'un chantier d'insertion de 3 personnes, il y a maintenant 17 personnes en insertion.

Les Jardins du Cœur au fil des ans ont aménagé des locaux techniques : bureau, cuisine, vestiaires, salle de réunions, douches, en recyclant des containers. Ils ont remis en culture les terrains, entretenu et restauré les murs, deux puits et supprimé une décharge sauvage. Ils ont planté des arbres dont une centaine de pommiers en espaliers. De bonnes relations de voisinage ont été instaurées, les vols se sont espacés et ont quasiment cessé.

Ils fournissent 4,5 tonnes de légumes et de fruits

aux Restos du Cœur par an. Est-il cohérent de la part de la municipalité de vouloir déplacer les Jardins du Cœur qui correspondent tout à fait à son projet agri-culturel ?

Les énergies citoyennes ne sont pas indéfiniment renouvelables. Nous demandons à la municipalité de maintenir les Jardins du Cœur sur leur emplacement actuel.

ANCA (Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron)  
– APUM (Atelier Populaire Urbain de Montreuil)  
– Association des Murs à pêches – Bagnolet-Ecologie.

Recours contre le PLU de Montreuil

Les associations ANCA et MAP ont déposé un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif le 7 octobre 2011 contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montreuil suite au refus opposé du recours gracieux auprès de la maire de Montreuil. ■

### → Sur le web

L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN)  
<http://www.espaces-naturels.fr/>

Les conservatoires des espaces naturels  
<http://www.enf-conservatoires.org/>

Comité français de l'UICN  
<http://www.uicn.fr/>

PRONATURA Ile-de-France  
<http://anvl.fr/pronatura-presentation.php>

Les Blongios  
<http://www.lesblongios.fr/>

## → Nouvelles du rucher

Maria Lödde - Annie Pitolet

Cette saison apicole a été faste et nous nous en réjouissons. Cela n'a cependant pas été « par hasard » mais bien dû au travail remarquable accompli par Maria, Stéphane, un suivi quasi professionnel, aidés par Nicolas, Thierry, et tout un groupe de nouveaux jeunes apiculteurs, passionnés, dynamiques et désireux d'apprendre.

Notre rucher était bien mal en point tant du point de vue sanitaire que de la vétusté du matériel. Des solutions drastiques ont été adoptées et, bien que coûteuses, elles ont permis de repartir sur un bon pied et d'avoir des colonies en bonne santé et productives dans des ruches saines. En effet, cette année, outre les 1050 pots de miel commandés par la Mairie pour les colis de Noël des personnes âgées, nous avons pu vendre une belle partie de notre récolte lors du Forum des Associations et des Journées du Patrimoine.

Nous terminons la saison avec quatorze essaims. Nous avons fait deux récoltes, une à la miellée des acacias (robiniers) et la deuxième à la mi-juillet. Cependant après ces événements majeurs, le travail n'est pas terminé pour autant. Il ne faut pas oublier que les abeilles n'hibernent pas mais qu'elles hivernent et qu'elles attendent de nous soins, nourrissements et traitements divers pour survivre au froid.

L'objectif 2012 est de mettre en place un planning et une charte indiquant un protocole d'interventions assurant une approche « respectueuse » de l'abeille. Il est également de développer la connaissance et le savoir-faire pour ce groupe d'apiculteurs qui pratiquent échanges, expérimentations de terrain dans le cadre de ce rucher école.

Nous avons noté qu'une des raisons des problèmes rencontrés en apiculture est la multiplicité des espèces d'abeilles choisies en fonction de leur capacité de production, de leur « caractère ». Nous avons décidé d'opter pour la race endémique, l'abeille noire, qui par définition, est mieux adaptée à nos milieux, plus résistante. Nous souhaitons la faire choisir par les apiculteurs urbains dans un premier temps au détriment de la Buckfast qui est une des plus répandues actuellement en raison de ses qualités diverses.

Sur un plan naturaliste, cette démarche a un réel intérêt puisque cela tend à retrouver la biodiversité de notre région. Nous envisageons d'élever des reines, de les introduire dans nos ruches et éventuellement d'en faire profiter d'autres apiculteurs qui s'associent à cette démarche.

Les traitements que nous commençons à adopter sont aussi « naturels » et ceux-ci plus un suivi régulier devraient nous permettre de limiter les dégâts dus à la fausse teigne et au varroa, premiers ennemis de la ruche. Le « frelon asiatique » n'est pas encore arrivé mais déjà, nous envisageons les précautions à prendre en cas d'invasion.

Un calendrier des activités est à votre disposition pour toutes les interventions sur le rucher et les activités de nettoyage, de rangement du matériel. Alors, si cette activité passionnante vous tente, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre.

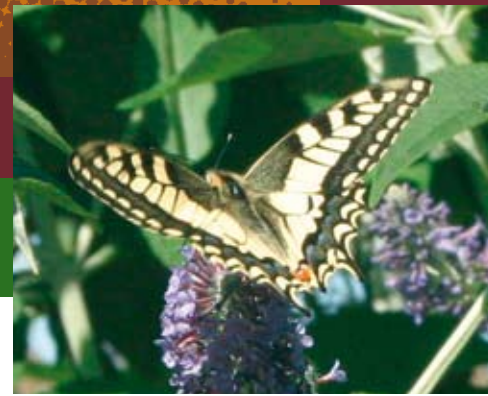
N'oubliez pas que c'est grâce à l'abeille que la pollinisation de nos arbres fruitiers, entre autres, peut se faire ! ■



Récolte du miel sur le rucher de l'ANCA  
Photo : Jean-François Pitolet

# Programme des activités de décembre 2011 à février 2012

Plateau d'Avron, Machaon, *Papilio machaon*,  
Photo : Arlette Siebert



## Plateau d'Avron

**Samedi 3 Décembre 2011 de 14h à 16h30**

Réunion et intervention sur le rucher.

Inscription obligatoire

auprès de Stéphane Delavis : 06 13 54 77 59

RDV 14h au local de l'ANCA, 44, avenue des Fauvettes  
à Neuilly-Plaisance.



## Plateau d'Avron

**Dimanche 8 Janvier 2012 de 14h à 16h00**

Réunion de travail sur la préparation du Comité consultatif  
de gestion des Arrêtés Préfectoraux de Protection de  
Biotope.

RDV 14h au local de l'ANCA, 44, avenue des Fauvettes à  
Neuilly-Plaisance.



## Plateau d'Avron – Parc des Coteaux d'Avron

**Samedi 10 Décembre 2011 de 14h à 16h30**

Débroussaillage des pelouses marneuses du Biotope des  
Mares, matériel fourni par l'association.

RDV 14h Porte des Pelouses d'Avron du Parc des Coteaux  
d'Avron.



## Plateau d'Avron – Parc des Coteaux d'Avron

**Samedi 28 Janvier 2012 de 14h à 16h30**

Débroussaillage des pelouses marneuses du Biotope des  
Mares, matériel fourni par l'association.

RDV 14h Porte des Pelouses d'Avron du Parc des Coteaux  
d'Avron.



## Plateau d'Avron – Parc des Coteaux d'Avron

**Dimanche 18 Décembre 2011  
de 10h30 à 12h30**

Rucher, observation au trou d'envol.

Inscription obligatoire

auprès de Maria Lödde : 06 45 32 19 85

RDV 9h devant le Biotope des Alisiers du Parc des Coteaux  
d'Avron.



## Plateau d'Avron – Parc des Coteaux d'Avron

**Samedi 11 Février 2012 de 14h à 16h30**

Repérage et cartographie des pelouses marneuses.

Identification des Alisiers de Fontainebleau. Préparation du  
suivi naturaliste des Arrêtés Préfectoraux de Protection de  
Biotope.

RDV 14h devant le Biotope des Alisiers du Parc des Coteaux  
d'Avron.



## Plateau d'Avron

**Samedi 7 Janvier 2012 de 14h à 16h30**

Réunion et intervention sur le rucher.

Inscription obligatoire

auprès de Stéphane Delavis : 06 13 54 77 59

RDV 14h au local de l'ANCA, 44, avenue des Fauvettes  
à Neuilly-Plaisance.



## Base de loisirs de Jablines

**Samedi 25 Février 2012 de 14h30 à 17h**

Ornithologie, les oiseaux hivernants et migrateurs sur les  
lacs de Jablines.

RDV 14h30 Parking P1b



## Plateau d'Avron – Parc des Coteaux d'Avron

**Tous les mercredis de 9h à 12h**

Travaux d'entretien du vignoble conservatoire

RDV 9h devant le Biotope des Alisiers du Parc des Coteaux  
d'Avron.

## Bulletin d'adhésion

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Adulte (+ de 18 ans) : 15 Euros

Jeunes : 7.5 Euros

Couple : 23 Euros

Bienfaiteur : + de 38 Euros

Fait à .....

Le .....

Signature :

## → Actualisation Mailing list

Dans le cadre de la mise à jour de notre mailing list, nous  
vous remercions de bien vouloir nous envoyer votre nom  
et prénom, ainsi que l'adresse mail sur laquelle vous  
souhaitez recevoir les informations de l'ANCA. À envoyer  
sur : [association.anca@free.fr](mailto:association.anca@free.fr) ■

## LES AMIS NATURALISTES DES COTEAUX D'AVRON

44, avenue des fauvelles – 93360 NEUILLY-PLAISANCE

TEL : 01.43.09.19.69

WEB <http://association.anca.free.fr>

MAIL [association.anca@free.fr](mailto:association.anca@free.fr)